



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)

Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (jusqu'à la délibération n° 159) – Mme Marie MARCHELLO (représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160) – M. Yvon AIGUIER (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2009-140) – M. Christian FERRUS (représentant M. Philippe SEZANNE).

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2009-138)

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n° 2009-140) – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

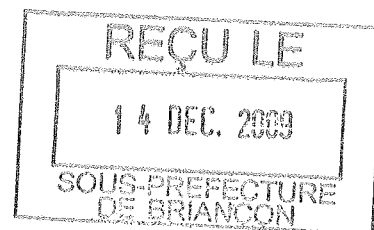
Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe STOCKLI) – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (à partir de la délibération n° 2009-141)



Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2009-145 DU 8 DECEMBRE 2009

Rapporteur : M. Le Président

OBJET : ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assainissement – convention ERU – assainissement Pays de la Meije

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-121-12 du 30 avril 2004 portant définition des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en matière d'assainissement

Vu l'avis favorable du Bureau en date 30 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 1 décembre 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

Considérant la nécessité de signer cette convention afin ne pas perdre des subventions attribuées au projet de construction de la station d'épuration et des réseaux de transfert,

DÉLIBÈRE

- approuve la convention « ERU – La Grave – Villar d'Arène 05 » rédigée par l'Agence de l'Eau.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour copie conforme

Le Président,


Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 11 DEC. 2009

Date affichage : 15 DEC. 2009

